

Règlement intérieur

du 36^{ème} Open International d'échecs du Touquet

Article 1 : organisation

Le 36^{ème} Open International d'échecs du Touquet est organisé par le « Touquet Echecs Club » à la salle des sports Bascoulergue, rue de Moscou au Touquet du mardi 24 août 2021 au dimanche 29 août 2021.

Six tournois d'échecs sont prévus :

- Le tournoi **Master**, ouvert à tous les joueurs.
- Le tournoi **Avenir**, réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur ou égal à 2000.
- Le tournoi **Accession**, réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur ou égal à 2200.
- Le tournoi **Amateur**, réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur ou égal à 1750.
- Un tournoi de blitz ouvert à tous les joueurs.
- Un tournoi de blitz réservé aux joueurs dont le classement Elo blitz est inférieur à 1600.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. En cas d'absence de document, l'arbitre donnera un classement estimé.

Article 2 : homologation

Ces tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E), se jouent en **5 rondes** (Accession, Amateur, Avenir et Master) **et en 7 rondes** (blitz). Les appariements informatisés (programme P.A.P.I conçu par Erick Mouret) se font au système suisse intégral.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles seront pris en compte pour le classement ELO F.I.D.E.

Article 3 : cadences

1h30 plus 30 secondes par coup pour les tournois Avenir et Master.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

1h30 plus 10 secondes par coup pour les tournois Accession et Amateur.

La notation des coups est obligatoire tant que le joueur a plus de cinq minutes à sa pendule.

5 minutes plus 3 secondes par coup pour les blitz.

Article 4 : horaires des parties

Les horaires des parties sont indiqués sur l'annexe « Programme ».

Les parties du matin pourront être ajournées si leur durée dépasse 4 heures.

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription sont indiqués sur l'annexe « Programme ».

Limite d'inscription pour les tournois en cadence lente : le 25 août 2021, une heure avant la ronde 1.

Seuls les joueurs qui possèdent un identifiant FIDE, une licence FFE (pour les joueurs français) et qui auront réglé le montant de l'inscription seront appariés lors de la première ronde.

En cas de retard, un joueur doit prévenir l'organisateur par téléphone : 06.31.05.82.29

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le **cumulatif**, le **buchholz tronqué**, puis la **performance**.

La liste définitive des prix sera affichée après les 3 premières rondes.

Les prix annoncés sur les publicités sont basés sur la participation de 90 joueurs par tournoi.

L'agence de l'Etoile garantit un 1^{er} prix minimum de 1200 € pour le tournoi Master.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce ipso facto à son prix.

Les prix seront attribués à la place réelle.

Article 7 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par Emmanuel VARINIAC (Arbitre International).

Il est assisté par Laurent FREYD (Arbitre International et COVID manager).

Article 8 : comportement

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans toutes les salles du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints et rangés. Il faut éviter de les apporter dans la salle de jeu.

Le forfait est déclaré après 30 minutes de retard (sauf si l'arbitre en décide autrement).

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour proposer la nullité, il faut jouer **au moins 20 coups** (ou avoir l'accord de l'arbitre).

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les originaux des feuilles de partie signées à la table d'arbitrage.

Article 12 : photographies

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, des photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 13 : protocole sanitaire

Les joueurs, les parents des jeunes joueurs, les organisateurs, les arbitres et les officiels doivent respecter strictement les protocoles sanitaires mis en place à la date des parties par le ministère des sports et la FFE, la préfecture du Pas-de-Calais et la mairie du Touquet :

- La présentation du passe sanitaire pour les joueurs majeurs
- Une distance physique d'un mètre entre chaque personne doit être respectée, excepté pour les deux adversaires. Tous les échiquiers doivent être séparés d'au moins un mètre.
- L'organisateur mettra à disposition du gel hydro alcoolique.
- Les joueurs renoncent aux traditionnelles poignées de mains.
- Le port du masque est obligatoire à partir de 11ans.
- Nous invitons les joueurs à quitter le moins souvent possible leur place.
- Il est interdit de boire ou manger à proximité de son échiquier
- Peu de spectateurs doivent pénétrer dans la salle et uniquement avec l'autorisation d'un arbitre.
- Les joueurs doivent quitter la salle dès leur partie terminée.
- Les joueurs renoncent à analyser leurs parties sur place.
- Les joueurs présentant des symptômes liés au COVID-19 doivent en informer l'organisateur ou l'arbitre, abandonner leur tournoi et quitter la salle de jeu.

Article 14 :

L'inscription aux tournois d'échecs du Touquet implique l'acceptation du présent règlement et du protocole sanitaire.

L'arbitre

Emmanuel VARINIAC

L'organisateur

Romain CHRISTOPHE-HAYOT